

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 23 mars 2023

Date de la convocation : 14 Mars 2023

Heure d'ouverture de la séance : 19 h00 **Heure de la clôture** : 20h50

Présents : MÂCHARD Jean-Yves, PASUTTO Jean-Pierre, AUBRY Eliane, ANTHOINE-MILHOMME Stéphane, MOREL Julien, COUTURIER Fabien, MULLER Carine, DERISOUD André, ZUCCALLI Christel, JACQUEMOUD Christian, CHERAMY Carine

Secrétaire de séance : Christel ZUCCALLI

Approbation du PV du 03 février 2023.

Ordre du Jour :

1. Budget Principal : Compte de Gestion 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'Instruction M14
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2022
- Vu le compte administratif 2022,
- Vu l'exécution du budget 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2022 dressé par le comptable qui n'appelle ni observation, ni réserve.

2. Budget de l'eau : Compte de Gestion 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction M49,
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2022,
- Vu le compte administratif 2022,
- Vu l'exécution du budget 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte de gestion 2022 dressé par le comptable qui n'appelle ni observation, ni réserve.

3. Budget Principal : Compte administratif 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction M14,
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2022,
- Vu le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2022 :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	463 561.93€	204 183.27€
Dépenses	325 943.83€	188 476.56€
Résultat 2022	137 618.10€	15 706.71 €
Résultat antérieur reporté	213 239.69 €	25 482.24 €
Part affecté à l'investissement 2022 (1068)	140 000 €	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	210 857.79 €	41 188.95 €

4. Budget de l'eau : Compte administratif 2022

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction M49,
- Vu les prévisions et réalisations de l'exercice 2022,
- Vu le compte de gestion 2022 dressé par le Comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats d'exécution constatés au compte administratif 2022 :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Recettes	70 266.38 €	21 398.20 €
Dépenses	63 699.74 €	6 399.34 €
Résultat 2022	6 566.64 €	14 998.86 €
Résultat antérieur reporté	18 717.77€	10 984.79 €
Part affecté à l'investissement 2022	0 €	/
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	25 284.41 €	25 983.65€

5. Budget Principal : Budget primitif 2023 – Affectation des résultats

- Vu l'instruction M57,
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2022 constatés au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 210 857.79 € et de la section investissement s'élevant à la somme de 41 188.95€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

- 110 857.79 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023
- 100 000 € au compte 002 de la section fonctionnement du budget primitif 2023.

6. Budget de l'Eau : Budget Primitif 2023 – Affectation des résultats

- Vu l'Instruction M49
- Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2022 constatés au Compte Administratif, de la section fonctionnement, s'élevant à la somme de 25 284.41 € et de la section investissement s'élevant à la somme de 25 983.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

- 0 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2023.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

- 25 284.41 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

7. Budget Principal : Budget Primitif 2023

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2023, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 486 602.53 € Section investissement : 286 538.76 €

8. Budget de l'Eau : Budget Primitif 2023

Une lecture est donnée au Conseil Municipal du projet du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, le budget primitif 2023, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

Section fonctionnement : 76 921.97 € Section investissement : 50 440.34 €

9. Vote des taux d'imposition 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DEL 2022 02 010 du 05 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suivant :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 20.67 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39.04%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du Code Général des impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

TH : 15.10 %
TFPB : 20.67 %
TFPNB : 39.04 %

Décide de charger Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

10. Eau potable - Actualisation du prix de vente aux abonnés

Mr le Maire propose de reporter cette décision à un prochain conseil.

Les élus souhaitent connaître les prix pratiqués dans les communes aux alentours.

11. Attribution des subventions aux associations - Année 2023

Vu les différentes demandes de subventions des associations reçues en Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de répartir les subventions pour les associations pour un montant de 2125 € comme suit :

Semine en Chœur	100.00 €	Les paniers du coeur	100.00 €
Pétanque de la Semine	75.00 €	Sorgia FM	150.00 €
SEPas impossible	100.00 €	Foyer socio-éducatif du collège	75.00 €
Club des hirondelles	150.00 €	Graines d'amis	100.00 €
Football club de la Semine	150.00 €	Protection civile	100.00 €
De fils en aiguilles	150.00 €	La clé des Usse - Frangy	150.00 €
Tir sportif de la semine	100.00 €	UNC ALPES / AFN	75.00 €
Yaute Music	100.00 €	OCCE74	150.00 €
APE clarafond	150.00 €	Harmonie de Bellegarde	150.00 €

De régler la dépense à l'aide des crédits inscrits au budget 2023.

12. Demande de subvention – CDAS

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont décidé d'effectuer divers travaux de rénovation et d'entretien sur les bâtiments publics de la commune (remise aux normes électriques, PMR...), Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental (Contrats départementaux d'avenir et de solidarité).

Considérant que le montant des travaux s'élève à 22 724.29€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le concours financier du Conseil Départemental au titre des Contrats départementaux d'avenir et de solidarité.

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

13. Questions diverses

- ⬇ La Communauté de Communes a signé une convention avec le CAUE de Haute-Savoie afin que les élus, techniciens et pétitionnaires puissent bénéficier de l'avis d'un architecte-conseil sur les dossiers d'urbanisme.

Jusqu'à présent le service urbanisme de la CCUR gérait les prises de RDV. Suite à la demande de plusieurs maires, les modalités changent.

Les pétitionnaires sont, donc maintenant, invités à demander une rencontre avec l'architecte-conseil directement en Mairie.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Procès verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

- ✚ Mr le Maire présente une convention, proposée par l'entreprise GIRODMEDIAS, pour la mise en place de planimètres d'information gratuits sur la commune. Après discussion, les élus ne souhaitent pas donner suite à cette proposition.
- ✚ Après une plainte déposée par le Département pour des dégradations causées sur différentes communes de la Haute-Savoie durant la période du 18 novembre 2020 au 23 mai 2021, la commune a reçu par email contenant les excuses de l'auteur des faits.
- ✚ Le Conseil Départemental nous informe des principaux travaux envisagés sur les chaussées pour notre commune en 2023.
- ✚ Une campagne de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non-collectif va avoir lieu mi-avril sur la commune.
- ✚ L'association La Team J'adore c't'ambiance lance le projet « La CCUR en long en large et en travers » le 1^{er} juillet 2023. Mr Julien MAGNIN se lance le défi de réaliser 150kms en une journée et en vélo adapté à son handicap à travers le territoire de la CCUR pour récolter des fonds, une soirée festive avec buvette et repas sera également proposée au stade de foot de la Semine. A cette occasion, une vente de pain sera faite par les membres du Comité d'action sociale sur la Route de Martian, le bénéfices iront au profit des enfants malades.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h50.

Le secrétaire de séance,
Christel ZUCCALLI



Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD



